



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-32

### INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME AU POLE DES SOLIDARITES

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – article 2158 « Autres installations, matériels et outillages techniques » ;

**Vu** le devis n°D202600332 établi par l'entreprise WELEC pour l'installation d'un système d'alarme d'un montant de 6 820.62 € HT ;

### **DECIDE**

**Article 1er :** Il est conclu un marché avec l'entreprise WELEC, relatif à l'installation d'un système d'alarme au pôle des solidarités.

- Montant du marché : 6 820.62 euros HT soit 8 184.74 euros TTC.

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;  
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;  
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 12 mai 2026

Le Maire,

Frédéric PELIEGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture  
067-216702811-20260512-DM2026-32-AU  
Date de télétransmission : 20/05/2026  
Date de réception préfecture : 20/05/2026